
*Le six Avril mil neuf cent un, pardevant Messire
T. Godfrey Carey, Chevalier, Baillif, présents :
Jean Richardson Tardif, Jean Thomas Ross
de Havilland, Nicolas Domaille, William Mans-
sell MacCulloch, Hubert Le Cocq, Jean De
Garis, Alfred Henry Collings, Jean Nant
Brouard et Edward Charles Ozanne, écuyers,
Jurés.*

Henry Alexander Giffard, écuyer, Président du Conseil pour les Égouts de la paroisse de St. Samson, s'étant ce jour adressé à la Cour pour permission de prendre sur le rivage de la mer dans la Baie de Bellegrève et dans la Baie des Bas Courtils dans la paroisse de Saint Samson, tel galet, sable et gravier au-dessus des limites fixées par l'Ordonnance des Chefs-Plaids d'après Pâques 1833, pour la construction d'un nouvel égout public dans la dite paroisse depuis la Hougue-à-la-Perre, le long de la route des Banques, la route des Bas Courtils et la Route des Grandes Maisons jusqu'au bas de la Rue du Mont Morin.

Permission
accordée pour
prendre galet,
sable et
gravier dans
les bales de
Bellegrève et
Bas Courtils.

LA COUR, après avoir entendu Nicolas Domaille, écuyer, Président du Comité pour la défense des

1901. Côtes, a accordé la dite demande en telle quantité et sous telles conditions qui seront prescrites par le dit Comité.
